

Jeudi 17 octobre 2019

Circonscription de Gradignan

Présents :

Présidente - Directrice d'école : Mme Karine BLAISE

Equipe enseignante :	Mme SIBIRIL, Mme GAUCHOU, Mme SARROUILHE, Mme SABAH, Mr RAYNAUD, Mme NOIZEE, Mme DUHAMEL
Le maire ou son représentant :	Mme BOURGADE – Mr BARBESSOU
Les représentants de parents d'élèves	Mmes DUFAURE, ALLAIN, GUERIN, MARCHAND
Invités:	Mme DELAS (Directrice CLSH) Mme SIMON CHEYRADE (Adjointe Mairie)

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Mme DUHAMEL et Mme MARCHAND

Fin du conseil d'école : 20h00

Prochain conseil d'école aura lieu le mardi 11 février 2020.

Fait à Saint-Morillon, le 07 novembre 2019.

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Mme BLAISE

Les Secrétaires de séance :

Mme DUHAMEL et Mme MARCHAND

I/ Fonctionnement de l'école

a/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est identique à celui de l'an dernier. Il est affiché sur le tableau à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet de la mairie. Une version papier a été proposée aux parents en début d'année.

b/ Sécurité à l'école

Les instructions du recteur de l'académie sont identiques à celles de l'an dernier : sur le temps scolaire, **l'accès de l'école** est limité aux personnels et aux élèves. Les entrées et sorties des élèves en élémentaire et maternelle se font avec deux portails séparés.

Deux **exercices de sécurité** ont eu lieu : un exercice incendie le 27/09/19 et un exercice PPMS intrusion le 11/10/19. Tout s'est très bien passé. Les comptes-rendus d'exercice ont été transmis à la mairie et à la DSDEN.

Une information sur les mesures à prendre en cas d'incendie ou de PPMS avait été donnée à l'équipe enseignante le jour de la pré-rentree et le 04/10/19. Une fiche récapitulative des conduites à tenir est affichée dans chaque classe.

c/ Hygiène à l'école

La mairie rappelle que le ménage est fait par une société extérieure et un agent communal. Décision de laver le sol des classes élémentaires un jour sur deux. L'école rappelle d'être vigilant quant au nettoyage des sanitaires de GS. Souhait de parents de ne pas utiliser de lingettes en maternelle.

d/ Budgets municipaux

La mairie accorde un budget de 9 500€ pour l'achat de la majeure partie des fournitures scolaires et manuels pour les 8 classes de l'école. S'ajoutent cette année :

- Installation d'un VPI (vidéo projecteur interactif) dans la classe de CE1 et achat de mobilier -lits en maternelle- (6 000 €)
- Intervenant extérieur théâtre (1 250 €)
- Transports scolaires (5 500 €)
- Activité piscine (500 €). Mme le Maire précise que la piscine de Chambéry a décidé d'augmenter ses tarifs pour continuer le partenariat avec les écoles. Le budget devrait être de 1 300€ l'an prochain.

e/ Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Mme SARROUILHE et Mme BLAISE sont mandataires de la coopérative scolaire. La coopérative est affiliée à l'AD-OCCE (Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui vérifie nos comptes.

L'année 2018/2019 s'est soldée par un compte créditeur de 8 244.11 €.

Les charges s'élèvent à 21 085.09 € (*frais adhésion OCCE, frais d'assurances, voyages, sorties, achats pour activités éducatives, etc...*).

Le total des produits est de 29 329.20€ (*excédent de l'année 2017-2018, participation des familles en début d'année, vente des photos, participation des familles aux frais de sorties avec nuitée, tombola et fête de l'école, don de Récréasso 2 450€*).

II/ Communication

- **CE1** : séjour avec nuitée à Villandraut (16 et 17/03/20) : ateliers héraldique, taille de pierre, rallye patrimoine, ...
- **CE2/CM1/CM2** : séjour à Izeste (Pyrénées) pendant 4 jours (12 au 15 mai 2020) : financement coopérative, mairie et parents. Les familles seront informées début novembre du coût du séjour. La mairie rappelle que le CCAS de la commune peut aider financièrement des familles pour ce séjour.
- **CM2** : formation à la e-citoyenneté par la CCM ; cours d'italien tous les vendredis ; activité piscine dès le mois de décembre.
- Partenariat avec la **bibliothèque** de la commune est reconduit. Des classes seront accueillies tous les vendredis après-midi.
- **Fête de l'école** le vendredi 26 juin.

IV/ Parcours de l'élève

a/ Dispositifs d'aide

- **Aides en classe**
 - **Différenciation entre élèves** selon les besoins de chacun,
 - mise en place d'un **PPRE** (*projet personnel de réussite éducative*), contrat avec l'enseignant, l'élève et sa famille avec des objectifs précis.
 - Mise en place d'un **PAP** (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*) qui permet des aménagements pédagogiques pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages pour lesquels un PPRE ne constitue pas une réponse adaptée (*seulement en CM2*).
- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : cette année les APC sont dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue, la lecture et les mathématiques. Quelques élèves sont pris en charge par un enseignant après le temps de classe. Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 les APC se font le mardi de 16h30 à 17h30. Pour les autres élèves (de maternelle à CE1), les séances auront lieu le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h.
- **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)** : Ce réseau est constitué d'une psychologue (Mme DUVIGNAC) et de deux enseignantes spécialisées (Mmes GUILLAUT et SOULIE). Une information a été donnée aux parents, via les cahiers de liaison, sur ce dispositif d'aide et comment les contacter. Des élèves peuvent être suivis sur les temps de classe (1 à 2h par semaine).
- **L'équipe éducative** : elle se réunit quand doit être examinée la situation d'un élève rencontrant des difficultés (dans les apprentissages, le comportement, ...). La concertation a pour but de faire émerger des réponses adaptées aux difficultés des élèves. Cette équipe est composée de la directrice de l'école, de l'enseignant, des parents de l'élève, du psychologue de l'éducation nationale, et de toute personne suivant l'enfant et pouvant apporter des réponses (*orthophoniste, psychologue libéral, etc...*)

b/ Structures spécialisées

Pour les enfants plus en difficultés, d'autres réponses peuvent être apportées :

- Mise en place d'un **PPS** (*Projet Personnalisé de Scolarisation*) pour les élèves en situation de handicap.
- Accueil en **ULIS** (*Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire*). Ces unités permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles (troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles du langage, troubles envahissants du développement, troubles de la fonction auditive, de la fonction visuelle, etc...). Les classes ULIS se trouvent dans des écoles « classiques » et chaque élève bénéficie, selon ses possibilités, d'un temps de scolarisation dans une classe de l'école.
- Accueil en **ITEP** (*Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique*) pour les enfants présentant des difficultés psychologiques intenses et durables.
- Accueil en **IME** (*Institut Médico Educatif*) pour les jeunes principalement déficients intellectuels.
- Accueil en **IEM** (*Institut d'Education Motrice*) pour des jeunes atteints d'une déficience motrice.
- Les **UPE2A** (*Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants*) ont des dispositifs ouverts de soutien aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Pour le premier degré, l'élève allophone est inscrit obligatoirement dans une classe ordinaire de l'école correspondant à son âge. Il est accueilli en groupe, partiellement, dans le cadre de l'UPE2A.

MAIRIE

Accueil périscolaire

Cette année, la mairie propose des activités (*capoeira, escrime, multisports, bibliothèque*) pour les enfants allant à la garderie. Ces activités ont lieu de 17h à 18h et sont gratuites. Elles se font sur inscription.

Aide aux devoirs les lundi, mardi et jeudi. Mlle DELAS fait remarquer que cette aide aux devoirs ne se substitue pas au travail fait avec les parents.

En moyenne, 30 enfants de maternelle et 50 enfants d'élémentaire sont accueillis le soir.

Etat des lieux du projet de construction (restaurant scolaire et salle d'évolution)

Mme SIMON-CHEYRADE, adjointe en charge des travaux de construction, présente les plans de la nouvelle cantine et de la salle d'évolution.

Les chantiers cantine et salle de motricité ont débuté pendant l'été. La fin des travaux est prévue pour septembre 2020 (plus tôt certainement pour la salle de motricité). Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à la mairie. Il a été demandé aux entreprises de ne pas faire de livraisons sur les heures d'ouverture et sortie de l'école. Il y a la possibilité de faire visiter le chantier aux élèves si les enseignants sont intéressés.

Réunion prochaine avec les enseignantes de maternelles pour prévoir le matériel nécessaire dans la salle de motricité.